



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : presse@cfecgc-uns-ft-orange.org

Communiqué du 20 décembre 2011

Au nom de la concurrence, Bruxelles exige la destruction des emplois en France et la hausse des tarifs !

La Commission européenne qui s'est saisie en 2008 du mécanisme de financement de retraites des fonctionnaires de France Télécom vient de conclure qu'il "est compatible avec les règles de l'UE relatives aux aides d'État du fait que les contributions réduites ont été compensées par le paiement d'une soulte de 5,7 milliards d'Euros par France Télécom à l'État français en 1997" mais subordonne sa décision, à partir de juillet 2012, au paiement à l'État à un montant annuel correspondant aux cotisations chômage et risques de faillite, dont l'assiette serait les rémunérations des fonctionnaires...

Et qui est naturellement le premier bénéficiaire de cette décision ? L'État français qui récoltera le bénéfice de 150 millions par an... Celui-ci s'en félicite déjà car n'étant plus actionnaire qu'à 27% de France Télécom, c'est donc 73% de cette somme qu'il n'aurait pas perçue en tant qu'actionnaire... à moins que...

Il en résultera une augmentation du coût de la masse salariale pour France Télécom de près de 2,5% et donc indirectement une baisse équivalente pour le personnel (contrairement aux affirmations de la Commission Européenne). En effet la CFE-CGC/UNSA s'attend à un blocage des salaires en 2012 pour récupérer l'impact négatif de cette décision.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS ont décidé d'attaquer la décision de la Commission

Il est manifeste que la Commission de Bruxelles a perdu la raison. A quel titre la Commission peut-elle intervenir rétroactivement sur une décision datant de 1997 ? Le marché des télécoms mobile est quant à lui concurrentiel depuis 1991

Une nouvelle charge sans contrepartie pour le consommateur

A qui France Télécom devra-t-il verser ces 150 millions d'euros ? A l'État, qui récupèrera cette somme, comme il a récupéré celles d'un milliard à propos de la taxe professionnelle ou des amendes relatives aux entraves à la concurrence sans que le consommateur en ait bénéficié en aucune manière.

Des actionnaires floués par Bruxelles

Une autre question se pose : qu'en est-il du droit des actionnaires ? Lors de l'introduction en bourse de l'entreprise en 1997, les actionnaires ont investi sur la base d'une valorisation qui ne pouvait pas prendre en compte ce risque : le marché n'étant pas ouvert, il ne pouvait pas y avoir distorsion de concurrence. Les salariés qui sont devenus actionnaires en 1997, et qui sont aujourd'hui le second actionnaire de l'entreprise, sont doublement pénalisés, alors que l'État gagne plus qu'il ne perd : il récupèrera le montant exigé par Bruxelles... dans diminuer pour autant son exigence sur le niveau du dividende.

L'ADEAS a décidé de porter l'affaire devant la Cour Européenne de Justice (au Tribunal de Première Instance), au motif de la non-prise en compte du droit des actionnaires dans cette affaire.

Quant à la CFE-CGC/UNSA elle démontra que payer des personnels salariés n'est pas plus onéreux que de payer des fonctionnaires comme le prétend la Commission Européenne. Les logiques et les règles sont simplement différentes, ce que méconnaît la Commission.

La CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange demande la sanction de SFR et de Free

Si le principe d'égalité concurrentielle est celui sur lequel se fonde la Commission Européenne pour infliger à France Télécom une nouvelle contrainte financière, elle doit alors sanctionner SFR et Free qui peuvent licencier et délocaliser les emplois de leur personnel pour réduire leur charge.

Ainsi en 2008, SFR a vendu son personnel travaillant dans les centres d'appels à Téléperformance, tandis qu'en 2010, celui-ci annonçait un plan social de près de 700 personnes après avoir délocalisé l'activité de SFR en Tunisie.

C'est Webhelp que SFR a maintenant choisi pour accompagner sa croissance. On pourrait penser que les personnels des centres d'appels viendraient se former en France. Il n'est rien. C'est dans un autre centre d'appels délocalisé de Webhelp qu'ils vont être formés : à Rabat au Maroc.

Quant à Free, la quasi-totalité de ses appels sont traités via une de ses filiales, depuis le Maroc

La concurrence exacerbée détruit des emplois dans un secteur en croissance

Étrangement, ni la Commission Européenne ni le gouvernement, ni l'Arcep ne s'interrogent jamais sur la destruction des emplois dans le secteur des télécommunications. Pourtant, le l'ARCEP en fournit les chiffres chaque année¹, depuis que les marchés sont totalement ouverts à la concurrence.

Ils sont éloquentes. Entre 1998 (début de l'ouverture à la concurrence) et 2010, le secteur des télécommunications a perdu plus de 32 000 emplois, soit plus de 1 sur 5 (156 000 emplois en 1998, un peu moins de 124 000 fin 2010). Dans le même temps, les revenus globaux des opérateurs sur le marché final sont passés de 25 milliards d'euros à plus de 45 milliards d'euros, soit 83 % d'augmentation en 12 ans.

Comment expliquer cette distorsion autrement que par les effets d'une concurrence exacerbée sur les marges des acteurs en place ? La courbe des pertes d'emplois accentue sa pente depuis 2004, et on peut aisément imaginer qu'elle va continuer si la concurrence s'accroît. Si les actions menées à France Télécom pour enrayer les pertes massives d'emploi ont porté leurs fruits, les opérateurs alternatifs, dont l'effectif global croissait régulièrement jusqu'en 2008, perdent maintenant des emplois chaque année.

Les opérateurs ne cessent de délocaliser.

Les mêmes organisations syndicales proposent aujourd'hui à l'État d'interdire purement et simplement les délocalisations à toutes les entreprises exploitant des concessions du domaine public. C'est le sens de la contestation de l'attribution des licences 4G qu'elle a introduite devant le Conseil d'Etat.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, Président CFE-CGC/UNSA

(06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :

<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>

et nous suivre sur Twitter : <http://twitter.com/#!/CFECGCUNSAPress>

A propos de l'ADEAS

L'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés de France Télécom-Orange) est une association loi 1901 créée pour représenter et défendre les intérêts de tous les personnels actionnaires du groupe France Télécom (salariés, fonctionnaires et retraités).

Les personnels détiennent en effet plus de 4,5% des actions de l'entreprise, constituant le second actionnaire derrière l'État, qui en détient 27%. Ils doivent faire valoir leurs droits à une juste part de la valeur qu'ils ont contribué à créer.

L'ADEAS est un organisme d'échanges d'idées entre personnels, retraités, actionnaires et représentants de la direction. Elle est force de propositions notamment pour ce qui relève du développement de l'actionariat et de l'épargne salariés, de la sauvegarde de l'entreprise et de ses emplois, et de la juste répartition des bénéfices entre travail et capital. Elle œuvre pour favoriser l'accès à l'actionariat salarié, et permettre à ces actionnaires « pas comme les autres » de contribuer au développement de l'entreprise comme à ses choix stratégiques.

Vous pouvez retrouver ses analyses et ses communiqués sur le blog : <http://www.adeas-ftgroup.org/>

¹ <http://www.arcep.fr/index.php?id=8872>